

MAIRIE DE SANTEUIL



NOTE TECHNIQUE DU PROJET

La commune de Santeuil est propriétaire des parcelles cadastrées section B11 et B12, d'une superficie respective de 389 m² et 11 320 m². Ce foncier, situé en cœur de village est composé d'une prairie de fauche.

La municipalité, consciente depuis la vente du terrain de football et des terrains de tennis par l'ancienne municipalité à un particulier en 2018, de l'absence d'équipement sportif et de détente à destination des particuliers et de l'école communale, souhaite la création d'un nouvel équipement public facteur d'inclusion sociale, d'échanges intergénérationnels

En étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français, le département, cette réflexion a abouti à la proposition de création d'un parc intergénérationnel. Cet équipement conçu comme un tiers lieu, il se donne aussi pour mission de mettre en œuvre des fonctionnements participatifs, afin de contribuer à créer du lien social. Ce projet à vocation sociale, se doit de favoriser son intégration paysagère.

La mise en œuvre de ce projet, situé en zone naturelle humide (Nzh) du Plan Local d'Urbanisme, nécessite l'adaptation des règles applicables à la Zone.

Florent AMBROSINO

Maire